

Avec nous, vous choisissez  
au cas par cas: **privée**  
ou **demi-privée!**

**agrisano** 

## Hospital Flex – L'assurance complémentaire d'hospitalisation

En division commune, vous bénéficiez d'une couverture complète des coûts. Vous souhaitez toutefois davantage de confort et d'intimité, ainsi que le libre choix du médecin. Avec Hospital Flex, c'est chose possible. Vous pouvez ainsi décider, au plus tard lors de votre admission à l'hôpital, si vous préférez la division commune, demi-privée ou privée.

Hospital Flex se démarque des assurances complémentaires d'hospitalisation onéreuses. En plus de primes mensuelles attrayantes, vous jouissez d'une totale flexibilité dans le choix de la division hospitalière.

Le module complémentaire vous offre encore plus de prestations – par ex. pour la garde d'enfants, l'aide de ménage ou les cures. Souscrivez au module complémentaire et bénéficiez de prestations supplémentaires.

Vos avantages en un coup d'oeil

### Flexible et attrayante

- ▶ Deux variantes pour différents budgets: Hospital Flex 1 et Hospital Flex 2.
- ▶ Libre choix de la division moyennant des primes avantageuses
- ▶ Libre choix de l'hôpital (liste cantonale des hôpitaux, hôpital conventionné LAMal Helsana)
- ▶ Prestations optimales en cas de maternité, forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire (délai de carence de 365 jours)
- ▶ Prestations pour les frais d'hébergement et de pension d'une personne accompagnatrice (rooming-in)
- ▶ Extensible avec le module complémentaire
- ▶ Rabais de prime intéressants pour les familles

		Hospital Flex 1	Hospital Flex 2
<b>Prestations et durée des prestations</b>	Hôpital suisse* et clinique de réadaptation	illimité	illimité
	Étranger*	CHF 500.- par jour au max. 60 jours par année civile	CHF 1 000.- par jour au max. 60 jours par année civile
	Psychiatrie*	au max. 60 jours par année civile	au max. 60 jours par année civile
	Rooming-in*	CHF 50.- par jour au max. 15 jours par année civile	CHF 100.- par jour au max. 15 jours par année civile
	Forfait pour accouchement à domicile ou ambulatoire	CHF 500.- par accouchement	CHF 1 000.- par accouchement

<b>Votre participation aux coûts</b> <small>(pour les frais supplémentaires dans la division choisie)</small>	Division demi-privée	35% des frais au max. CHF 3 000.- par an	20% des frais au max. CHF 2 000.- par an
	Division privée	50% des frais au max. CHF 9 000.- par an	35% des frais au max. CHF 4 000.- par an

\*Les prestations sont octroyées pour autant que le séjour hospitalier stationnaire soit nécessaire d'un point de vue médical.

	Module complémentaire		
<b>Prestations et durée des prestations</b>	Cures balnéaires et de convalescence	jusqu'à CHF 100.- par jour, durant 21 jours au plus par année civile	
	Aide de ménage	jusqu'à CHF 50.- par jour, durant 30 jours au plus par année civile	
	Soins aigus et de transition	CHF 100.- par jour, durant 14 jours au plus par année civile	
	Garde d'enfants	jusqu'à 30 heures par an (jusqu'au 15 <sup>e</sup> anniversaire, moins 1 jour)	

Cette plaquette présente de manière simplifiée les prestations et les conditions d'octroi des prestations. Les dispositions des conditions générales d'assurance sont déterminantes. Organisme assureur: Helsana Assurances complémentaires SA, Zurich.

## Veillez noter:

### Âge d'admission

	Au plus tôt	Au plus tard
Hospital Flex 1	Naissance	70 <sup>e</sup> anniversaire (moins 1 jour)
Hospital Flex 2	Naissance	50 <sup>e</sup> anniversaire (moins 1 jour)

## Vous bénéficiez:

### Rabais familial

2 personnes	5 %
à partir de 3 personnes	10 %

**agrisano**

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 (0)56 461 71 11 | Fax 056 461 71 07  
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch

**Votre service de conseil en assurance**